

Nouveaux règlements

Lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, la secrétaire-trésorière a fait le dépôt de 5 projets de règlement. Ces projets de règlement sont dans le but d'harmoniser toutes les municipalités de la MRC pour l'application par la Sûreté du Québec.

Règlement n° 358 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Règlement n° 359 concernant les nuisances, ce règlement va abroger les règlements n° 211 et 211-A qui sont présentement en vigueur.

Règlement n° 360 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants, ce règlement va abroger le règlement n° 209 présentement en vigueur.

Règlement n° 361 concernant la circulation et le stationnement, ce règlement va abroger le règlement n° 280 présentement en vigueur.

Règlement n° 362 relatif à la prévention incendie, ce règlement va abroger le règlement n° 331 présentement en vigueur.

Ces règlements seront adoptés lors de la séance ordinaire du 7 décembre prochain et entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

De plus, la secrétaire-trésorière a fait le dépôt d'un projet de règlement n° 363 modifiant l'article 7.1 du règlement n° 315 relatif à la collecte des matières résiduelles (déchets, matières recyclables, matières organiques).

Si vous désirez consulter les projets de règlement, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet procès-verbaux, et sélectionner celui du mois de novembre. Vous pouvez aussi, sur rendez-vous en composant le 418 856-3192, vous présenter au bureau municipal pour obtenir une copie papier.

Avis important

Cessez de jeter des lingettes jetables dans les toilettes

Plus populaires que jamais en cette période de crise sanitaire, plusieurs personnes utilisent les lingettes jetables.

Les lingettes jetables posent un problème particulier: plusieurs pensent à tort qu'elles vont se désintégrer dans l'eau.

En réalité, elles se gorgent de graisse et d'eau pour se transformer en masses visqueuses. Elles bloquent les conduites sanitaires, obstruent les pompes et le système de filtration de la station d'épuration et entraînent des refoulements d'égouts. De plus, les interventions sont très risquées pour les employés affectés à retirer ces masses visqueuses.

Les dommages des lingettes jetables s'appliquent aussi aux fosses septiques.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de ne pas jeter ces lingettes jetables dans les toilettes.

Nous comptons sur votre collaboration habituelle.

27 NOVEMBRE 10 H À 20 H
28 NOVEMBRE 9 H À 16 H
CATHÉDRALE DE STE ANNE DE LA POCATIÈRE






Marché de Noël de La Pocatière

Porte-parole
Madame Diane Lavoie

La Pômmetterie



ENTRÉE
GRATUITE

IDÉES
CADEAUX

ARTICLES DE NOËL
CRÉATIONS D'ARTISTES ET
D'ARTISANS
PRODUITS AGROALIMENTAIRES
DE PRODUCTEURS ET DE
TRANSFORMATEURS LOCAUX

LOTÉRIE ANNUELLE DES
CHEVALIERS DE COLOMB

1 billet : 2\$
3 billets : 5\$
6 billets : 10\$
15 prix à gagner
(Valeur de 200 000\$)

NOËL DE LA
Fondation André-Côté

Produits en pot :
Soupes, Chocolat chaud et
Biscuits
Cartes de Noël
Couvertures et sacs
Chouchous pour cheveux
Masques à 5\$



Apportez vos sacs, pensons vert!



Paiement en argent comptant

TIRAGES DU 23 AU 27 NOVEMBRE
sur les ondes de CHOX
et la page Facebook du Marché de Noël de La Pocatière

MERCI À NOS PARTENAIRES

ORGANISÉ PAR :



CHEVALIERS
DE COLOMB
CONSEIL 5425 - STE-ANNE

DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
LA POCATIÈRE

La Pocatière

Sainte-Anne
de-la-Pocatière

AU PROFIT DE :



FONDATION
André-Côté

PlacoteuX



Chox
97.5

Date de fin du congé d'intérêts sur les taxes foncières

Rappel : le congé d'intérêts sur les taxes foncières se termine le 16 novembre 2020 à minuit.

Rappels pour la période hivernale

Il est important de baliser tous les obstacles potentiels (bords d'entrées, murets, etc....) et de protéger les lampadaires situés près de la rue.

Nous vous demandons de ne pas placer de balises trop près des voies de circulation afin de faciliter les opérations de déneigement. **La Municipalité se dégage de toute responsabilité de bris pouvant survenir sur la propriété privée lors des opérations de déneigement.**

Le fait de jeter ou de déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé. (Réf. : article 13 du règlement n°211)

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public, entre 23 h et 7 h, du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. **Attention** : à certains endroits, il est interdit de stationner en tout temps.

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du règlement n°211 commet une infraction et est passible d'amendes allant de 100 \$ à 500 \$.

Ceci pour une meilleure efficacité du déneigement et de la sécurité du public.

Horaire de l'Écocentre de La Pocatière

Ouvert jusqu'au 21 novembre 2020
(à moins de chute de neige importante).

Mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8 h à 16 h
410, 14^e rue Bérubé

Veillez vous présenter au plus tard 15 minutes avant la fermeture pour que le déchargement de vos matières puisse se faire à l'intérieur des heures d'ouverture.

Pour plus d'information, co-eco.org ou communiquez avec la ligne info de Co-éco au 418 371-1234, poste 0.

Sainte-Anne-de-la-Pocatière fier partenaire d'écopeinture

Qu'ils soient vides ou non, vos contenants de peinture se recyclent! **Un point de dépôt de peinture (en pot ou cannette) est situé au garage municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.**

Au total, ce sont plus de 1300 kilos de peinture et de contenants vides qui ont été récupérés par votre municipalité depuis le début du partenariat avec éco-peinture. Bravo!

Points de dépôt pour les lampes fluocompactes



Que vous soyez un particulier ou une entreprise, vous pouvez compter sur les points de dépôt du programme RecycFluo pour vous aider à recycler vos ampoules contenant du mercure.

Point de dépôt pour les particuliers :

Écocentre de La Pocatière
BMR Avantis La Pocatière

Point de dépôt pour les entreprises :

Groupe Caillouette et Associés (sur prise de rendez-vous au 418 856-1051)

Pour plus d'informations, consultez le site web [RecycFluo](http://RecycFluo.ca), à recycfluo.ca ou contactez Co-éco au 856-2628, poste 3.

Ramassage des matières fécales de chiens

Il est obligatoire pour un propriétaire de chien ou son gardien d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien.

Des stations de sacs ont été placées sur la rue Chamberland et la rue des Arpents Verts (phase de test). Ces sacs sont utiles en cas d'oubli de sacs au départ de la promenade avec toutou.

Nous avons constaté que des sacs avec matières fécales de chien sont jetés en bordure de la route Martineau. Nous demandons que les sacs utilisés en chemin soient rapportés et jetés à la poubelle.

Les agents de la Sûreté du Québec sont mandatés à entreprendre et à délivrer des poursuites pénales contre tout contrevenant et à délivrer les constats d'infractions. (Réf. : règlement no. 210 sur les animaux).

Services et activités du

Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska



L'automne est arrivé avec ses couleurs et ses feuilles qui virevoltent au gré du vent.

Malgré la pandémie l'équipe du centre demeure active et présente dans notre beau Kamouraska.

Le Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska est un lieu d'épanouissement avec un accueil chaleureux, pour socialiser et discuter en toute liberté, en prenant un café ou par le biais d'activités ou d'ateliers pratiques. **Il est possible de rencontrer une intervenante au Centre ou dans un autre endroit. Pour vous confier en toute confidentialité sur rendez-vous ou par téléphone : 418-492-1449.** Le tout dans le respect de nos valeurs : Confidentialité, accueil, respect, justice et solidarité.

Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, fermé les mardis avant-midi.

- Le Milieu de Vie est **ouvert les lundis et jeudis de 13 h 30 à 15 h 30.**
- Il est possible de venir diner au centre les mardis et mercredis à compter de midi. Il est important de réserver. Apportez un lunch! Une travailleuse est là pour vous accueillir.

Voici les activités offertes pour le mois de novembre de 13 h 30 à 15 h 30 :

- Le lundi 9 novembre: La consommation, ACEF du Grand-portage
- Le jeudi 12 et le lundi 16 novembre: Les femmes et la guerre
- Le jeudi 19 novembre: Ciné pop corn
- Les lundis 23 et 30 novembre: Quiz la ligne du temps

Important : vous devez vous inscrire car le nombre de places est limité et le tout se déroule dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

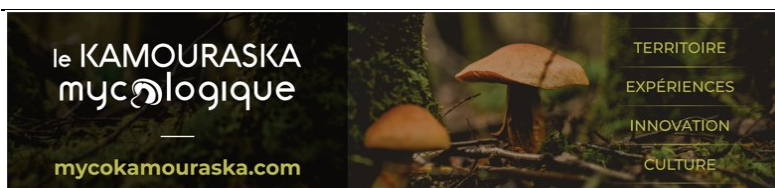
Bureau municipal fermé au public Rencontre sur rendez-vous possible

Le bureau municipal est fermé au public. Cette mesure a été prise en raison de la pandémie actuelle. **Toute rencontre nécessaire avec un membre du personnel municipal se fait que sur prise de rendez-vous. Pour ce faire, veuillez composer le 418 856-3192.** Merci de votre compréhension!

Prochaine séance du Conseil municipal

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra **le lundi 7 décembre 2020 à 20 h**, à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est. **Cette séance sera tenue à huis clos étant donné que les directives de la Santé publique ne sont pas applicables compte tenu des dimensions de la salle municipale. Il est donc inutile de vous déplacer. Les trames sonores des séances sont disponibles sur le site internet municipal sur la page d'accueil à ste-anne-de-la-pocatiere.com**

Rosaire Ouellet, maire



Pour rester « connecté » à ce qui se passe dans le secteur mycologique de notre MRC, voici trois façons d'y parvenir :

- Le site internet à www.mycokamouraska.com;
- Inscrivez-vous à l'infolettre envoyée directement dans votre boîte courriel (2 fois par année seulement). On trouve le formulaire d'inscription au bas du site Internet;
- « Aimez » la page Facebook

[Le Kamouraska Mycologique](http://LeKamouraskaMycologique.com).